

AbhandlungenKatia Villard, Genève¹

La compétence territoriale du juge pénal suisse (art. 3 et 8 CP): réflexions autour d'évolutions récentes

Table des matières

I. Introduction

II. Retour sur quelques acquis

1. Le lieu de l'exécution de l'infraction
 - a) Le lieu de l'exécution partielle
 - b) La problématique des actes préparatoires
2. La participation accessoire
3. La confiscation

III. L'évolution de la notion de résultat

1. L'absence de revirement de jurisprudence
2. L'élargissement de la notion de résultat
 - a) Le rattachement par «l'achèvement» de l'infraction
 - aa) Les infractions avec dessein d'enrichissement illégitime
 - bb) Les autres infractions «à but immédiat»
 - b) Le lieu du dommage patrimonial
 - c) Le lieu du crédit ou du débit de l'avantage indu en matière de corruption

IV. Point sur deux développements jurisprudentiels récents

1. L'ATF 141 IV 336
2. Les jugements du Tribunal pénal fédéral des 27.11.2015, SK.2014.46, et 19.12.2014, SK.2014.32, rendus dans les affaires «Falciani» et «Condamain-Gerbier»

V. La problématique de l'*e-banking*

VI. Remarques conclusives

I. Introduction

La tendance actuelle est à une extension de la compétence pénale des juridictions nationales, qui se manifeste notamment par une interprétation large de la notion du lieu de commission de l'infraction². Cette inclinaison est expressément assumée par le Tribunal fédéral; depuis plusieurs années, sa jurisprudence réaffirme fréquemment

Das Dokument "La compétence territoriale du juge pénal suisse (art. 3 et 8 CP): réflexions autour d'évolutions récentes" wurde von Gast am 28.04.2024 auf der Website zstrr.recht.ch erstellt. | © Staempfli Verlag AG, Bern - 2024

que, pour éviter les conflits négatifs de...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren ↗

Kaufen ↗

🔑 Login